

Département
de la Moselle

Canton de Coteaux de Moselle

Nombre de Conseillers
Elus : 13

Nombre de Conseillers
Présents : 10

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 3

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : néant

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 3

Date d'envoi convocation :
11/12/2024

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 décembre 2024 à 11h00

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Géraldine
HAMERT, Karine HUMBERT,
Sandra KREMER, Aurélie DUBOIS

Messieurs Dominique CHATEAU,
Gérard LEININGER, Claude ENCKLE,
Guillaume SIBILLE, Thomas DAGUIN

ETAIT ABSENT EXCUSE :
Emilie EVAIN (procuration F. CARPENTIER)
Nicolas PETIT (procuration K. HUMBERT)
Nathalie DUCRET (procuration S. KREMER)

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

- 1. Créations d'emplois d'agents recenseurs**
- 2. Subventions aux associations**
- 3. DM 04/2024**
- 4. Divers**

1. Créations d'emplois d'agents recenseurs

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Sur le rapport du maire,

MOTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison : de 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

DECIDE d'allouer une somme forfaitaire de 1 661.00 € brut divisible entre les 3 agents responsables du recensement (2 Agents recenseurs et 1 coordonnateur). Soit un forfait de 500.00 € brut pour les agents recenseurs et 661.00 € brut pour le coordonnateur.

DECIDE que les agents responsables du recensement recevront 16,50 € pour chaque séance de formation.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2. Subventions aux associations

Subventions pour la saison 2024-2025 :

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée son souhait de demander des éclaircissements à l'association carrefour des rencontres. Ayant obtenu les renseignements souhaités Mr le Maire propose au conseil d'allouer la somme de 1 500.00 € à l'association carrefour des rencontres.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de 1500.00 € de Mr le Maire

AUTORISE en conséquence M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3. DM 04/2024

Décision budgétaire modificative n°04/2024 :

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Rapport

	+	-
66111	1 340.00 €	
65748		1 340.00 €

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la décision budgétaire

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

François CARPENTIER		Dominique CHATEAU	
Claude ENCKLE		Gérard LEININGER	
Géraldine HAMERT		Nicolas PETIT (Procuration à K. HUMBERT)	
Thomas DAGUIN		Nathalie DUCRET (Procuration à S. KREMER)	
Guillaume SIBILLE		Sandra KREMER	
Emilie EVAIN (Procuration à F. CARPENTIER)		Karine HUMBERT	
Aurélié DUBOIS			